

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT :

Mode de scrutin des communes
de moins de 1 000 habitants

CANTON

MODÈLE B

COMMUNE

Procès-verbal à utiliser par le bureau
centralisateur dans les communes comportant
plusieurs bureaux de vote.

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

PROCÈS-VERBAL

du recensement des votes, fait au bureau centralisateur de la commune d.....

.....
..... **tour de scrutin**

L'an deux mille, le du mois de
à heures, minutes, le bureau de vote centralisateur de la commune
d....., composé de (1) :

M , président
de M M
M M
M M
M M
de M , secrétaire
et assisté de (2) MM

....., présidents des autres bureaux de vote de la commune, a procédé,
en séance publique, au recensement des votes émis par tous les bureaux pour l'élection des conseillers municipaux (3).

MM
.....
.....
.....

délégués des candidats ou des listes de candidats pour le bureau de vote centralisateur de la commune, ont assisté aux opérations de décompte
des voix (4).

Les résultats du scrutin ont été consignés en pages 2 à 4 du présent procès-verbal, dans feuille(s)
intercalaire(s) et dans la feuille de proclamation des élus ci-jointe(s).

Nombre d'électeurs ayant voté par procuration :

(1) Mentionner les nom et prénom des membres.
(2) Désigner nominativement, dans l'ordre, les présidents des autres bureaux de la commune.
(3) Les résultats arrêtés par chaque bureau de vote et les pièces annexes ne peuvent en aucun cas être modifiés (art. R. 69 du code électoral).
(4) Supprimer ce paragraphe si aucun délégué n'assiste à la séance.

